



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20200124-D3CM22012020-
DE
Date de télétransmission : 24/01/2020
Date de réception préfecture : 24/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JANVIER 2020

| | |
|---|---|
| Délibération n°3 Budget Primitif Principal 2020 | Vote : Majorité (33 voix pour : majorité municipale + Mme EECKHOUDT, 4 voix contre : M. REMIGNARD, M. DA SILVA, Mme HIDALGO, Mme ZENERE-LIMA) |
|---|---|

L'an deux mille vingt, le 22 janvier à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIRY-CHATILLON, légalement convoqué le 16 janvier 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VILAIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie VILAIN, M. Jérôme BERENGER, Mme Marie-Thérèse VIDAL, Mme Vanessa CAPELO, M. Laurent SAUERBACH, M. Gérard KIEFFER, Mme Arielle MERRINA, M. Clément CAILLAUD, M. Michel RAYMOND, Mme Aurélie TROUBAT, M. Pascal LAHURE, Mme Christèle GIRAUD, Mme Denise BOCH, Mme Chantal SARAZIN-LEVASSOR, M. Joël CLEMENT, Mme Bernadette MOULAY, Mme Sylvie REGLE, Mme Dominique PETIT-ARAKELIAN, Mme Anne-Marie LEMARIE, M. Simon YOWA KANYNDA, M. Mohamed BELACHEMI, M. Etienne GILBERT, Mme Marie-France EECKHOUDT, M. Paul DA SILVA, M. Jean REMIGNARD, Mme Maria del Pilar HIDALGO, Mme Lydie ZENERE-LIMA.

Absents/excusés : M. Jean-Yves GENESTE, M. Abdoulaye FALL.

Pouvoirs :

| | |
|------------------------------|---|
| Mme Adèle VILLECHEVROLLE | donne pouvoir à M. Jérôme BERENGER |
| Mme Claudette REDON | donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIDAL |
| M. Hervé JOUY | donne pouvoir à Mme Vanessa CAPELO |
| M. Gérard FREBAULT | donne pouvoir à M. Gérard KIEFFER |
| Mme Christine BOULAY-DEILHES | donne pouvoir à Mme Arielle MERRINA |
| M. Jean-Louis BRUNEAU | donne pouvoir à M. Pascal LAHURE |
| Mme Véronique BLANDIN | donne pouvoir à M. Clément CAILLAUD |
| M. Silamakan TOURE | donne pouvoir à Mme Aurélie TROUBAT |
| M. Thierry MARQUEZ | donne pouvoir à M. Michel RAYMOND |
| Mme Martine SCHERZI | donne pouvoir à M. Laurent SAUERBACH |

Secrétaire de séance : Mme Marie-France EECKHOUDT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le projet de Budget Primitif 2020 de la commune de Viry-Chatillon,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale n°3 en date du 13 janvier 2020,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jérôme BERENGER, Premier Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré et à la majorité (33 voix pour : majorité municipale + Mme EECKHOUDT, 4 voix contre : M. REMIGNARD, M. DA SILVA, Mme HIDALGO, Mme ZENERE-LIMA)

- **ADOPTE** le Budget Primitif Principal de l'exercice 2020 en totalité pour les montants suivants :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|------------------------|------------------------|
| INVESTISSEMENT | 10 276 100,66 € | 10 276 100,66 € |
| FONCTIONNEMENT | 46 554 248,90 € | 46 554 248,90 € |
| TOTAL | 56 830 349,56 € | 56 830 349,56 € |

- **PREND ACTE** des annexes du Budget Primitif 2020.

Copie de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame la Responsable du Centre des Finances Publiques de Grigny.

Le Maire,
Jean-Marie VILAIN



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JANVIER 2020

Note de synthèse

N°3

OBJET : Budget Primitif Principal 2020

Le Rapport d'Orientations Budgétaires qui a donné lieu à un débat au sein de notre assemblée le 19 décembre dernier a posé les bases à partir desquelles nous avons pu construire le Budget Primitif pour l'exercice 2020 de notre collectivité.

La situation financière héritée de nos prédécesseurs, aggravée par la baisse historique de la DGF entre 2014 et 2019, nous a contraint à prendre les mesures de gestion qui s'imposaient afin de redresser les comptes de la Ville et dégager des marges de manœuvres pour répondre aux attentes des Castelvirois.

En 2020, les efforts continueront de passer par des économies de gestion et la modernisation des services ainsi que par la priorisation des investissements.

Ainsi, pour cette année 2020, l'accent sera mis sur les travaux d'économie d'énergie et de développement durable avec plus d'1 M€ de travaux prévus à cet effet et 2 M€ prévus pour l'entretien du patrimoine existant.

Les bâtiments du patrimoine communal sont majoritairement anciens et il est nécessaire d'inscrire nos investissements dans une perspective de travaux d'entretien et de réhabilitation récurrents ainsi que dans une perspective de sobriété économique et écologique génératrice d'économie en termes de charges de fonctionnement (L'objectif est, à terme, d'autofinancer ces travaux par les économies qu'ils génèrent).

L'année 2020 sera également marquée par les travaux pluriannuels d'accessibilité des personnes à mobilité réduite ainsi que les travaux du cimetière, du Théâtre de l'Envol et de la 2^{ème} tranche de l'école Rosa Parks pour un coût global de 2,5 M€.

Ce budget 2020 s'inscrit donc dans la continuité de notre gestion depuis 2014, saluée par la Chambre régionale des comptes dans son rapport présenté au Conseil Municipal du 28 novembre dernier.

Pour mémoire, la Chambre a relevé une « *situation financière (qui) reste préoccupante du fait de l'insuffisance chronique de l'autofinancement, due au niveau élevé des charges de gestion, notamment des charges de personnel alors qu'en matière de produits de fonctionnement la collectivité est confrontée à une diminution de ses ressources institutionnelles depuis 2014 (dotations) à laquelle s'ajoutent des marges de manœuvre fiscale limitées* ».

La Chambre régionale des comptes note également que « *lors des derniers exercices, la commune a engagé diverses actions en vue de réaliser des économies de gestion et d'améliorer l'efficacité de sa gestion, dont certaines reposent sur la réalisation préalable d'audits et la mise en œuvre des mesures de nature à concilier qualité du service rendu et maîtrise des coûts* ».

Enfin, notre gestion financière et RH n'a fait l'objet d'aucun rappel au droit ce qui constitue un cas assez exceptionnel.

Deux recommandations ont cependant été proposées par la CRC. L'une portant sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents décidé par l'Etat pour l'ensemble des collectivités. Cette réforme était en cours dans notre administration au moment du contrôle, elle est désormais achevée.

La dernière recommandation porte sur la durée annuelle du travail des agents ; en effet, le Conseil municipal lors de sa séance du 20 décembre 2001 avaient voté un système dérogatoire aux 1607 heures annuelles (1536,5 heures).

En conséquence, en plus des actions déjà entreprises depuis 2014 (encadrement des congés d'ancienneté, suppression des congés de pré-retraite, refonte des autorisations d'absence, diminution des heures supplémentaires etc.), et suite à la nouvelle obligation faite à tous les employeurs publics de passer à 1 607 heures, la Commune engagera, conformément au calendrier national, un travail avec les représentants du personnel en vue d'une application en 2021.

Ce rapport est donc une invitation faite par la Chambre régionale des comptes à poursuivre notre gestion rigoureuse qui a été la clé de la stabilisation de nos ratios ces 6 dernières années

En cohérence, comme les années précédentes, l'équipe municipale et l'ensemble de l'administration ont donc travaillé tout au long de l'année 2019 pour optimiser nos modes de fonctionnement malgré le contexte économique contraint.

L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET 2020.

Contrairement au Budget de l'Etat, la loi impose aux collectivités locales de voter un budget en équilibre, notamment en ce qui concerne la section de fonctionnement qui ne doit pas faire appel à l'emprunt pour garantir son équilibre.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | |
|---|----------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | BP 2019 | BP 2020 | BP 2020 / BP 2019 (€) | BP 2020 / BP 2019 (%) |
| Chapitre: 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 9 569 583.00 | 9 643 910.70 | 74 327.70 | 0.78% |
| Chapitre: 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 25 029 338.34 | 24 748 282.23 | -281 056.11 | -1.12% |
| Chapitre: 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS | 200 000.00 | 200 000.00 | 0.00 | 0.00% |
| Chapitre: 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 1 140 000.00 | 1 083 000.00 | -57 000.00 | -5.00% |
| Chapitre: 042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 570 000.00 | 570 000.00 | 0.00 | 0.00% |
| Chapitre: 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 9 073 572.00 | 9 482 445.83 | 408 873.83 | 4.51% |
| Chapitre: 66 CHARGES FINANCIERES | 799 800.51 | 745 854.37 | -53 946.14 | -6.74% |
| Chapitre: 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES | 80 000.00 | 80 755.77 | 755.77 | 0.94% |
| Chapitre: 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS | 81 000.00 | 0.00 | -81 000.00 | -100.00% |
| TOTAL | 46 543 293.85 | 46 554 248.90 | 10 955.05 | 0.02% |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | BP 2019 | BP 2020 | BP 2020 / BP 2019 (€) | BP 2020 / BP 2019 (%) |
| Chapitre: 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | 172 073.02 | | -172 073.02 | -100.00% |
| Chapitre: 013 ATTENUATIONS DE CHARGES | 256 782.00 | 325 676.00 | 68 894.00 | 26.83% |
| Chapitre: 042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 102 000.00 | 52 000.00 | -50 000.00 | -49.02% |
| Chapitre: 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 4 034 621.69 | 3 912 226.32 | -122 395.37 | -3.03% |
| Chapitre: 73 IMPOTS ET TAXES | 32 587 003.79 | 32 723 254.73 | 136 250.94 | 0.42% |
| Chapitre: 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 8 850 175.85 | 9 005 557.19 | 155 381.34 | 1.76% |
| Chapitre: 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 200 273.16 | 192 162.00 | -8 111.16 | -4.05% |
| Chapitre: 76 PRODUITS FINANCIERS | 260 364.34 | 227 819.66 | -32 544.68 | -12.50% |
| Chapitre: 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS | 80 000.00 | 115 553.00 | 35 553.00 | 44.44% |
| Chapitre: 78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | 0.00 | 0.00 | 0.00 | |
| TOTAL | 46 543 293.85 | 46 554 248.90 | 10 955.05 | 0.02% |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | BP 2019 | BP 2020 | BP 2020 / BP 2019 (€) | BP 2020 / BP 2019 (%) |
|---|---------------------|----------------------|--------------------------|--------------------------|
| Chapitre: 040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 102 000.00 | 52 000.00 | -50 000.00 | -49.02% |
| Chapitre: 041 OPERATIONS PATRIMONIALES | 30 000.00 | 30 000.00 | 0.00 | 0.00% |
| Chapitre: 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 3 400 000.00 | 3 620 000.00 | 220 000.00 | 6.47% |
| Chapitre: 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 611 783.00 | 352 300.00 | -259 483.00 | -42.41% |
| Chapitre: 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 2 134 537.98 | 3 672 122.73 | 1 537 584.75 | 72.03% |
| Chapitre: 23 IMMOBILISATIONS EN COURS | 3 083 883.53 | 2 500 677.93 | -583 205.60 | -18.91% |
| Chapitre: 26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS | 49 000.00 | 49 000.00 | 0.00 | 0.00% |
| TOTAL | 9 411 204.51 | 10 276 100.66 | 864 896.15 | 9.19% |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | BP 2019 | BP 2020 | BP 2020 / BP 2019 (€) | BP 2020 / BP 2019 (%) |
| Chapitre: 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 1 140 000.00 | 1 083 000.00 | -57 000.00 | -5.00% |
| Chapitre: 024 PRODUITS DES CESSIONS | 1 140 500.00 | 1 240 500.00 | 100 000.00 | 8.77% |
| Chapitre: 040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 570 000.00 | 570 000.00 | 0.00 | 0.00% |
| Chapitre: 041 OPERATIONS PATRIMONIALES | 30 000.00 | 30 000.00 | 0.00 | 0.00% |
| Chapitre: 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 724 052.00 | 1 050 000.00 | 325 948.00 | 45.02% |
| Chapitre: 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES | 2 340 428.51 | 2 836 941.73 | 496 513.22 | 21.21% |
| Chapitre: 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 3 200 000.00 | 3 232 000.00 | 32 000.00 | 1.00% |
| Chapitre: 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 266 224.00 | 233 658.93 | -32 565.07 | -12.23% |
| TOTAL | 9 411 204.51 | 10 276 100.66 | 864 896.15 | 9.19% |

L'équilibre général propre au Budget Primitif est arrêté à 56,8 M€ dont 46,5 M€ en fonctionnement et 10,2 M€ en investissement. Ces équilibres résultent des arbitrages et ajustements par rapport à la projection de réalisation des crédits réalisés en 2019 et au programme d'investissement 2020.

1 - L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section est arrêtée à 46,5 M€ en dépenses et en recettes et est globalement stable par rapport au budget primitif 2019 avec une augmentation de 0,02 % soit + 11 K€.

A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 : produits des services

Les produits des services sont prévus à hauteur de 3,9 M€ en diminution de 122 K€ en raison de la non reconduction de refacturations exceptionnelles provenant du Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) à hauteur de 400 K€ en 2019 du fait de la prise en charge effective des actions concernées.

Hors flux financiers en provenance du GOSB, le reste des recettes est en hausse de 196 K€ et provient essentiellement des remboursements de frais des budgets annexes et autonomes.

Chapitre 73 : impôts et taxes

Le chapitre 73 (impôts) s'établit à 32,7 M d'€ contre 32,6 M€ en 2019 soit une hausse de 0,42 %.

L'évolution forfaitaire des bases d'impositions a été limitée par l'Etat à 0,9 % en Loi de Finances 2020 contre 2,2 % en 2019 et porte le produit des impositions directes à 25,6 M€.

Pour mémoire, la taxe d'habitation sur la résidence principale sera supprimée en 2020 pour 80 % contribuables après avoir été allégée de 30 % en 2018 et de 65 % en 2019.

Pour les 20 % des foyers restants, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La Ville sera compensée de cette perte de recette en percevant la part de taxe sur le foncier bâti départemental. Les EPCI et départements se verront attribuer une fraction de TVA.

Les autres postes de ce chapitre englobent l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris en contrepartie du produit de la fiscalité transférée (3,2 M€), la taxe locale sur la publicité (233 000 €), la taxe sur l'électricité (460 000 €), les droits de place du marché (125 000 €) et les droits de mutation immobilière (963 000 €).

Par ailleurs, le Fonds de Solidarité pour la région IDF, inscrit sur ce chapitre budgétaire, est maintenu au niveau perçu en 2019 (environ 1,82 M€). A noter que les communes éligibles au FSRIF en 2020 seront désormais déterminées en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges non connu à ce jour.

Au final, le chapitre 73 est prévu à hauteur de 32,72 M€ contre 32,58 M€ en 2019.

Chapitre 74 : Dotations et participations

Le chapitre 74 relatif aux subventions et dotations affiche une augmentation globale de 155,3 K€ et s'établit à 9 M€ contre 8,8 M€ en 2019 soit + 1,76 %.

Cette hausse est majoritairement liée aux évolutions des postes suivants :

- Dotation de solidarité urbaine (DSU) : 846 K€ (+79 K€)
- Dotation nationale de péréquation (DNP) : 476 K€ (+79 K€)
- Compensation des exonérations de taxes foncières et d'habitation : 820 K€ (+60 K€).

Ces évolutions viennent notamment compenser une prévision à la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de -41,8 K€, ce qui portera la perte cumulée de recettes, pour cette dotation, depuis 2014 à près de 14 M€ soit une diminution de 2,6 M€ entre 2013 et 2020.

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---------------------|--------|---------|---------|--------|--------|--------|--------|
| DGF | 6 822 | 5 973 | 5 100 | 4 684 | 4 629 | 4 599 | 4 557 |
| Variation n/n-1 | -371 | -849 | -873 | -416 | -55 | -30 | -42 |
| Variation n/n-1 (%) | -5.16% | -12.45% | -14.62% | -8.16% | -1.18% | -0.65% | -0.91% |
| (en milliers d'€) | | | | | | | |

Les dotations de la CAF pour le secteur Petite enfance sont quasiment stables à +0,42%

Il est à noter que l'ensemble de ces prévisions feront l'objet d'ajustements budgétaires à réception des notifications par l'Etat des montants 2020 définitifs, qui ne sont pas encore intervenues à ce jour.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 concerne exclusivement le revenu produit par les loyers du domaine communal estimé à 192 K€ en 2020 contre 200 K€ en 2019.

Chapitre 76 : Produits financiers

Le chapitre 76 enregistre uniquement le remboursement des intérêts de la dette. La Ville, en tant que contractant originel, continue à supporter la charge auprès des financeurs mais les intérêts des emprunts liés aux compétences transférées sont remboursés par le GOSB (227, 8K€).

A noter que ces remboursements sont effectués par le GOSB depuis la dissolution de la CALE.

Chapitre 013 : Atténuations de charges

Le chapitre 013 correspond aux remboursements perçus de la sécurité sociale sur la rémunération du personnel (160 K€ correspondant au versement des indemnités journalières, notamment en cas absence et 165,6 K€ pour la participation des agents à leurs chèques déjeuners).

Chapitre 77: Produits exceptionnels

Le chapitre 77 correspond aux divers produits exceptionnels (115,5 K€) : mandats annulés sur les exercices antérieurs, avoirs, pénalités perçues etc.

B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011: Charges à caractère général

Le chapitre 011 est relativement stable par rapport au budget primitif 2019 et affiche une évolution de + 0,78% par rapport aux inscriptions du Budget précédent.

Les principales augmentations concernent l'entretien des terrains et voiries (+ 200 K€) et les frais de nettoyage des locaux (+ 86 K€).

Ces hausses sont compensées par un ajustement au plus près des besoins (Maintenance -72 K€, fournitures diverses -113 K€, frais de télécommunications, -31 K€).

Chapitre 012: Charges de personnel

Le chapitre 012, relatif aux frais de personnel, enregistre une diminution de 1,12 % par rapport au BP 2019 soit un montant de 24,7 M€ en 2020 contre 25 M€ en 2019, il s'agit de la troisième année de baisse consécutive.

Pour mémoire, depuis 2014, les charges de personnel ont diminué de 6,48 % soit une économie cumulée d'1,5 M€ contre une augmentation cumulée de 3,4 M€ entre 2006 et 2013 (+ 13,39 %).

L'année 2020 sera marquée par :

- Les 2 tours d'élections municipales (58 380 €).
- La mise en œuvre de l'accord national sur la modernisation des Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) (355 640 €).
- L'augmentation du SMIC de 1% au 1^{er} janvier 2020 qui impacte la rémunération des assistantes maternelles et des emplois aidés (15 078 €).
- L'augmentation de la participation de l'employeur à la mutuelle (51 617 €).

Le recours au télétravail à la demande de l'agent, institué en 2017 suite à la réflexion collective menée par un groupe de travail réunissant des représentants du personnel et des élus, devrait également continuer à se développer. En 2019, 12 agents ont sollicité la possibilité de recourir au télétravail.

La gestion contenue des effectifs engagée depuis plusieurs années est poursuivie en 2020, avec une réflexion sur les organisations et la ré-interrogation systématique du besoin en cas de départ d'un agent (mobilité, mutation, retraite, ...).

Le travail de fond sur la gestion des situations individuelles (reclassement des agents inaptes à leurs fonctions, mises à la retraite pour invalidité) et la politique volontariste de mobilité interne seront aussi reconduits.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 relatif aux subventions et participations, prévoit un niveau de dépenses de 9,4 M€ contre 9 M€ en 2019.

C'est par le biais de ce chapitre que le montant de fiscalité anciennement perçu par la CALE sera reversé à l'EPT pour 6,05 M€ sous le nom de Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) en augmentation de 42,5 K€ par rapport à 2019.

Le FCCT sera ajusté en cours d'exercice 2020 en fonction de l'évaluation des compétences et des charges consécutives transférées entre la Commune et l'EPT.

Les subventions versées aux associations Castelviroises seront d'un niveau identique à 2019.

En ce qui concerne les satellites de la Commune : les subventions attribuées au CCAS, au Calypso et à la Caisse des Écoles ont été strictement ajustées, comme les années précédentes, pour assurer leur équilibre budgétaire.

Ainsi, la subvention versée au CCAS progresse de 141 K€ pour s'établir à 644,6 K€, celle du Calypso de +72,6 K€ pour un montant de subvention de 306 K€ et enfin la Caisse des Écoles percevra une subvention de 890 K€ soit une hausse de + 153,6 K€.

Chapitre 66 : Charges financières

Les frais financiers présentent une prévision de 745,8 K€ contre 799,8 K€ en 2019, soit une diminution de 54 K€.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Le chapitre 042 d'un montant de 570 K€ est consacré aux dotations, aux amortissements. Pour rappel, cette dépense obligatoire correspond, comme l'autofinancement, à un prélèvement sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, destiné à financer le renouvellement d'une partie des biens acquis.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

L'excédent de la section de fonctionnement affecté à l'investissement (autofinancement prévisionnel), est arrêté à 1 083 000 € et alimentera la section d'investissement. Pour mémoire, au BP 2019, l'autofinancement était de 1,14 M€.

2 : L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

Cette section est arrêtée à 9,4 M€ en dépenses et en recettes.

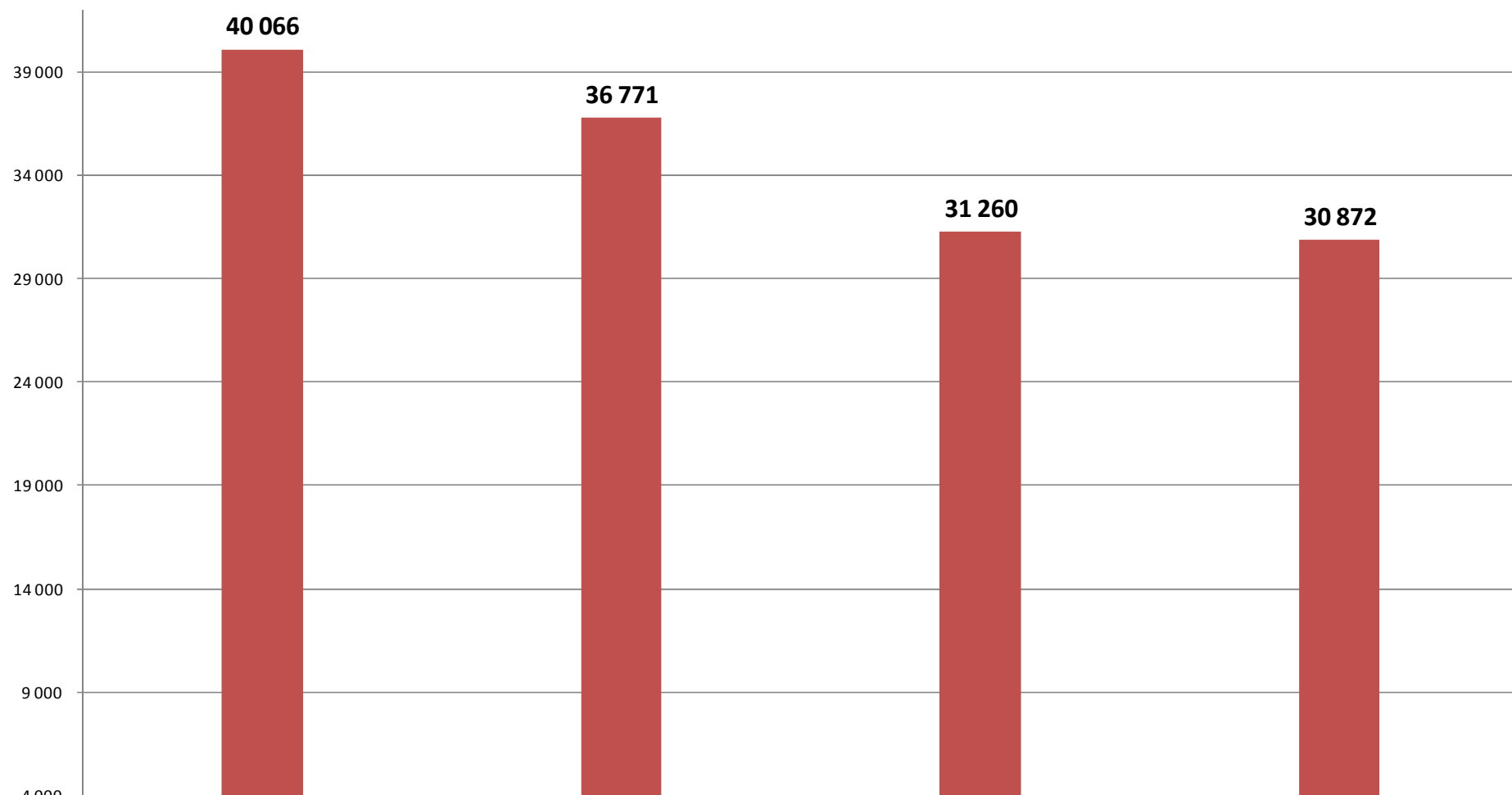
Le montant global d'emprunt inscrit sur 2020 est de 3,2 M€ contre 3,6 M€ de capital de dette à rembourser.

L'encours total de la dette est de 30,8 M€ en 2020 contre 31,2 M€ en 2019.

Pour mémoire, entre 2011 et 2013, la dette avait progressé de 8,1 M€. Entre 2014 et 2019, la Ville se sera désendettée de 9 M€.

La dette de la Ville est constituée à plus de 62 % d'emprunts à taux fixes, le reste étant constitué d'emprunts à taux variables. Aucun emprunt structuré n'a été contracté par la Commune, la dette de la Ville est donc saine.

PROSPECTIVE DE L'ENCOURS DE DETTE en milliers d'€



| | 2013 | 2014 | 2019 | 2020 |
|------------------|--------|--------|--------|--------|
| Encours de dette | 40 066 | 36 771 | 31 260 | 30 872 |

A – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement sont financées à hauteur de 2,8 M€ par des subventions d'investissement dont la grande majorité proviennent du Département pour 2,1 M€ et concernent les travaux du cimetière, le solde du multi accueil Françoise Giroud, le Théâtre de l'Envol, l'extension Camus et l'école Rosa Parks.

462 K€ viennent de la région (Extension Camus) et 200 K€ de la CAF (multi accueil Françoise Giroud).

Les autres recettes sont constituées de :

- Cessions d'immobilisations (1,2 M€)
- FCTVA (800 K€)
- Taxe d'Aménagement (250 K€)
- Dotations aux amortissements (570 K€)
- Remboursement par le GOSB du capital de la dette contracté par la CALE (226,2 K€). La Ville, en tant que contractant originel, continue à supporter la charge auprès des financeurs mais les emprunts liés aux compétences transférées sont remboursés par le GOSB.
- Virement de la section de fonctionnement (1,08 M€)
- Emprunt nouveau (3,2 M€)

B – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour l'année 2020, les dépenses d'investissement concernant des travaux d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) sont évaluées à 6,5 M€ :

2,5 M€ sur les opérations gérées en AP/CP

- 1,1 M€ de crédits sur les travaux d'économie d'énergie / développement durable
- 2,9 M€ de travaux et matériels récurrents

Comme indiqué en introduction, les bâtiments sont majoritairement anciens et il est donc nécessaire de réaliser des travaux d'entretien récurrents dans une perspective de sobriété économique et écologique génératrice d'économie en termes de charges de fonctionnement.

Parmi les grandes opérations prévues en 2020, on peut citer notamment :

Equipements scolaires :

→ Constructions nouvelles / rénovations

2^{ème}

- tranche de travaux Ecole Rosa Parks et cour oasis (AP/CP) : 1,6 M€

→ Opérations de conservations du patrimoine :

- Mises aux normes SSI Barre de Monts : 130 K€

→ Travaux récurrents dans les écoles : 684 K€

Equipements culturels :

→ Constructions nouvelles / rénovations

- 2^{ème} tranche de travaux du Théâtre de l'Envol (AP/CP) : 320 K€

→ Opérations de conservation du patrimoine :

- Travaux Eglise Phase 1 : 25 K€

Equipements sportifs :

→ Opérations de conservation du patrimoine :

- Travaux récurrents et matériel : 278 K€

Equipements socio-éducatifs / Petite enfance :

→ Constructions nouvelles / rénovations

- Frais d'études Espace Suzanne Lacore : 50 K€

→ Travaux récurrents et matériel petite enfance : 60 K€

Travaux dans divers bâtiments :

- Mise aux normes des contrôles d'accès Hôtel de Ville et Piedefer : 10 K€
- Travaux récurrents : 135 K€
- Travaux dans le cimetière (AP/CP) : 260 K€
- Besoins informatiques : 732 K€ dont renouvellement du parc informatique (200 K€), logiciels antivirus, PM, commande publique, gestion du temps, accueil (224 K€), fin du paiement du logiciel finances/RH (86 K€).
- L'agenda d'accessibilité programmée (AP/CP) : 257 K€

Espaces publics et environnement :

- Achat de matériel pour les Espaces Verts : 195 K€

Travaux d'économie d'énergie / développement durable :

- Travaux de mise aux normes assainissement barre de Monts : 140 K€
- Réfection de la toiture de l'école maternelle Perrault : 190 K€
- Travaux étanchéité de la fontaine de l'Hôtel de ville : 100 K
- Travaux d'économies d'énergie divers : 160 K€
- Réhabilitation de la Chaufferie du Bellay : 270 K€
- Réhabilitation de la Chaufferie Camus : 50 K€
- Remplacement des fenêtres du Piedefer : 150 K€
- Travaux d'éclairage Camus et Allende : 60 K€
- Travaux arrosage Stade Henri Longuet : 100 K€

Chapitres 040 : Opérations d'ordre entre sections - Transfert de frais d'études et d'insertions

Il s'agit de l'amortissement obligatoire de subventions reçues pour le financement de biens eux-mêmes amortissables. Cette opération, inscrite pour 2 000 € au BP 2020, s'équilibre par une inscription du même montant en recettes de fonctionnement.

De même, 50 000 € sont inscrits afin de valoriser les travaux en régie réalisés en fonctionnement.

Chapitres 041 : Opérations patrimoniales

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, il s'agit de transfert de comptes provisoires vers des comptes définitifs, de frais d'études et frais d'insertion suivis de réalisation (30 K€).

Chapitre 26 : Participations et créances rattachées à des participations

49 K€ sont prévus et correspondent à une participation au capital de l'Agence France Locale.

CONCLUSION

Pour 2020, l'épargne brute prévisionnelle sera de 1,6 M€ contre 1,4 M€ au BP 2019.

Pour mémoire, sans cette baisse subie de la DGF et avec les économies que nous avons mises en œuvre, le montant d'épargne brute serait de près de 5 M€ soit 2,8 M€ supplémentaires.

2,8 M€, soit l'équivalent d'une baisse de presque 20 % du taux de taxe d'habitation (de 33,33% à 26,72 %).

2,8 M€, somme que nous aurions pu affecter de la manière suivante : -10 % sur le taux de taxe d'habitation et 1,4 M€ par an affectés à l'autofinancement des investissements (Accélération du désendettement de la ville).

Nous aurions pu céder à la facilité et, comme nos prédécesseurs, augmenter les taux d'imposition après chaque élection.

Pour mémoire, en seulement 16 ans, de 1996 à 2011, le taux de taxe d'habitation a augmenté de 110,42 %, c'est-à-dire qu'il a plus que doublé. Le taux de taxe foncière sur la même période a augmenté de 56,69 %.

Notre logique est différente et c'est pourquoi nous continuerons d'agir en élus responsables de l'argent du contribuable et de sa bonne utilisation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet du Budget Primitif 2020 de la Ville.